



29 août 2023

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Labelle tenue au lieu ordinaire des séances du conseil, le vingt-neuf août deux-mille-vingt-trois (29 août 2023) à dix-sept heures (17 h) à laquelle sont présents et forment quorum :

| | |
|-----------------------|--|
| MMES les conseillères | Noémie Biardeau Annick Laviolette Isabelle Laramée Julie Marchildon |
| MM les conseillers | Nicolas Bottreau Vincent Normandeau |

Sous la présidence de la mairesse, Mme Vicki Emard. Aussi présente, Mme Claire Coulombe, greffière-trésorière et directrice générale.

La greffière-trésorière et directrice générale certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres du conseil le 24 août 2023.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par la greffière-trésorière, la mairesse suppléante déclare la séance ouverte. Il est 17 h.

2. RÉS. 327.08.2023 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par le conseiller Vincent Normandeau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
29 AOÛT 2023
À 17 H**

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance;**
- 2. Adoption de l'ordre du jour;**
- 3. Administration, finances et ressources humaines;**
 - 3.1 Mandat pour la réalisation d'un revêtement de plancher au garage municipal;
 - 3.2 Appropriation de fonds pour l'achat de porte-fusibles;
 - 3.3 Autorisation de signature – Entente intermunicipale créant la Régie de collecte environnementale de la rouge (RCER);
 - 3.4 Nomination d'un délégué et d'un substitut au conseil d'administration de la RCER;
- 4. Période de questions;**
- 5. Levée de la séance**

Adoptée

3.1 RÉS. 328.08.2023 MANDAT POUR LA RÉALISATION D'UN REVÊTEMENT DE PLANCHER AU GARAGE MUNICIPAL

Il est PROPOSÉ par le conseiller Vincent Normandeau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De mandater Entreprise Dany Cassivi inc. pour la réalisation d'un revêtement de plancher époxy au nouveau garage municipal au coût de 54 825 \$, plus les taxes, le tout conformément à l'offre de services présentée le 22 août 2023.

Que ces dépenses soient payées à même le règlement d'emprunt numéro 2021-335 (avec l'aide financière du Programme RÉCIM).

Adoptée

3.2 RÉS. 329.08.2023 APPROPRIATION DE FONDS POUR L'ACHAT DE PORTE-FUSIBLES

Il est PROPOSÉ par le conseiller Vincent Normandeau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser l'achat de 200 porte-fusibles (avec fusibles), chez Alexandre Barbe Électricien Inc., nécessaires dans le cadre du projet de conversion de luminaires de rues au DEL à basse température au coût total de 6 900 \$, plus les taxes, le tout conformément à l'offre de services présentée le 24 août 2023.

Que les sommes nécessaires à cette dépense soient prises dans l'excédent affecté par la résolution numéro 005.01.2020. Tout solde résiduaire est retourné dans l'excédent non affecté.

Adoptée

3.3 RÉS. 330.08.2023 AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE INTERMUNICIPALE CRÉANT LA RÉGIE DE COLLECTE ENVIRONNEMENTALE DE LA ROUGE (RCER)

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale intervenue entre la Ville de Rivière-Rouge et les municipalités de Nominique et de La Macaza créant la Régie de collecte environnementale de la Rouge (RCER);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a fait une demande d'adhésion à la RCER pour bénéficier des services qu'elle offre par la résolution 269.06.2023;

CONSIDÉRANT l'acceptation de cette demande par le conseil d'administration de la Régie par la résolution numéro 2023.07.036;

CONSIDÉRANT les addendas 1 et 2 modifiant l'entente originale;

Il est PROPOSÉ par la conseillère Julie Marchildon
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter les conditions de l'entente intermunicipale créant la RCER, incluant ses addendas 1 et 2 et d'autoriser la mairesse et la directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité l'entente intermunicipale créant la RCER et ses addendas.

Adoptée

3.4 **RÉS. 331.08.2023**

**NOMINATION D'UN DÉLÉGUÉ ET D'UN
SUBSTITUT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RCER**

CONSIDÉRANT l'acceptation de la demande d'admission de la municipalité au sein de la régie de collecte environnementale de la Rouge (RCER);

CONSIDÉRANT QUE chacune des municipalités membres doit désigner un délégué et un représentant au conseil d'administration de la Régie.

Il est PROPOSÉ par le conseiller Nicolas Bottreau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De nommer Mme Vicki Emard., mairesse, à titre de déléguée et Mme Noémie Biardeau à titre de substitut pour siéger au conseil d'administration de la RCER.

Adoptée

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen n'est présent.

5. **RÉS. 332.08.2023**

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est PROPOSÉ par la conseillère Annick Laviolette
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que la séance extraordinaire soit levée et terminée. Il est 17 h 17.

Adoptée

Vicki Emard
Mairesse

Claire Coulombe
Greffière-trésorière et directrice générale

Je, Vicki Emard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Vicki Emard
Mairesse